

# PROCÈS-VERBAL

10<sup>e</sup> CONGRÈS  
CONSEIL CENTRAL  
DE LA MONTÉRÉGIE – CSN

17 AU 20 MAI 2022  
LONGUEUIL



Conseil central  
**CSN** de la *Montérégie*  
Solidaires dans l'action

## PREMIÈRE SÉANCE

### **Minute de silence**

La présidente, **Annette Herbeuval**, invite les délégué-es à se lever et à garder une minute de silence à la mémoire des travailleuses et des travailleurs qui sont morts pour la classe ouvrière.

### **Discours d'ouverture du congrès**

La présidente, **Annette Herbeuval** fait la lecture du discours d'ouverture.

#### ***Bonjour, Militantes, Militants,***

*C'est encore une fois un plaisir pour les membres du comité exécutif et les salarié-es du Conseil central de la Montérégie - CSN de vous souhaiter la bienvenue à ce **10<sup>e</sup> congrès**. Comme vous le savez, nos congrès représentent une occasion unique de faire le point, de nous pencher sur ce qui a été notre quotidien au cours des trois dernières années, de voir ensemble ce qui pourrait être amélioré dans notre fonctionnement pour que les meilleurs services possibles soient assurés à nos syndicats affiliés et à nos membres.*

*Moi, comme tous les élu-es au comité exécutif provenons de syndicats locaux. C'est là où nous avons fait l'apprentissage de la lutte pour l'amélioration des conditions de travail. C'est là aussi qu'il nous a fallu, parfois, nous priver de salaire pour appuyer nos revendications. Mais c'est surtout là, dans nos syndicats, que nous avons vécu ce qui fait le ciment de l'action syndicale : **la solidarité**. Une solidarité qui peut s'exercer aussi bien auprès d'un seul membre aux prises avec des décisions patronales injustes, que sur des lignes de piquetage où se retrouvent des centaines de travailleuses et travailleurs qui se soutiennent les uns les autres.*

*Je reviendrai plus loin sur cette nécessaire solidarité. Nous verrons aussi comment, à travers le siècle qu'a traversé notre mouvement, elle s'est établie comme le socle de notre action syndicale.*

#### ***Des années difficiles***

*Les deux dernières années que nous venons de vivre sont certainement les plus singulières, pour ne pas dire les plus compliquées, que nos organisations syndicales ont eu à traverser. Quand la grippe espagnole a frappé la planète, la CSN n'avait pas encore été fondée. C'est dire...*

*Nous en étions encore à la mise en place des décisions de notre dernier congrès quand la pandémie de COVID-19 nous a frappés de plein fouet. Dans tous les secteurs, dans toutes les*

*régions, dans tous les syndicats, les obstacles se sont dressés : incapacité de rencontrer les officières et officiers des syndicats, encore moins les membres, fin des libérations syndicales par manque de personnel, éclosion dans les établissements, démissions, etc.*

*Comme beaucoup d'autres, nous avons eu l'obligation de nous tourner vers le télétravail pour assurer, du mieux qu'on a pu, les négociations, la mobilisation, les services aux syndicats. C'est ainsi que nous sommes devenus, à nos corps défendants, dépendants de nos portables et des réunions par ZOOM !*

*Vous toutes et vous tous avez été à même de vérifier au quotidien, à quel point notre vie syndicale a été profondément affectée par cette situation inédite. Par ailleurs, les aspects négatifs imposés par cette pandémie ne doivent pas nous faire oublier qu'en dépit de tout cela, des avancées ont pu être réalisées malgré les difficultés.*

*Je pense ici, par exemple, à la mobilisation réussie pour que les travailleuses des centres de la petite enfance, après plusieurs journées de grève, aillent arracher au Conseil du trésor une entente très satisfaisante en ce qui a trait à l'ensemble de leurs revendications. Ce ne fut pas facile. La plupart des outils et moyens qui viennent soutenir la mobilisation en temps normal ont été difficiles d'accès, c'est le moins qu'on puisse dire ! Mais les travailleuses ont tenu tête en dépit des obstacles et ont su mettre la solidarité au cœur de leurs actions. Bravo aux membres de mon syndicat !*

*Il y a un autre aspect sur lequel je voudrais attirer votre attention : le changement du rapport de force sur la scène de l'emploi.*

*Lors de notre congrès 2019, nous avons mis l'accent sur la nécessité de faire passer le salaire minimum à 15 \$ l'heure. Nous avons manifesté pour soutenir cette revendication. Nous avons organisé des campagnes pour qu'un large public nous appuie. Une coalition intersyndicale a été formée et l'a portée publiquement dans de nombreuses interventions.*

### **Or qu'en est-il aujourd'hui ?**

*Le rapport de force a changé. Si, durant les dernières décennies, les travailleuses et les travailleurs étaient en quelque sorte à la merci des employeurs qui avaient le loisir de choisir une candidature parmi les 40 ou 50 candidatures reçues, ce n'est plus le cas. De plus, une grave pénurie de main-d'œuvre s'est installée, ce qui devrait donner aux travailleuses et aux travailleurs le gros bout du bâton dans cet échange. On offre, par exemple, 1 000 \$ à l'embauche si la personne demeure six mois à l'emploi. Quand McDonald's doit payer 18 \$ l'heure à ses jeunes employé-es, vous le savez, ce n'est pas par bonté d'âme ou encore par une conversion soudaine aux lois de la justice et de l'équité ! C'est parce que ces jeunes employé-es ont maintenant l'embarras du choix.*

*La donne n'est plus la même. Il est révolu le temps où les employeurs condescendants avaient le choix de prélever dans l'enclos du chômage la travailleuse ou le travailleur qui répondait le mieux à leurs exigences. Ce sont dorénavant ces mêmes femmes et hommes qui ont le choix devant tous les emplois qui se présentent. Il y a trois ans, la revendication de 15 \$ l'heure était descendue en flammes par ces gardiens acharnés d'un capitalisme pur et dur, pour qui, comme*

*le dit l'expression : le travailleur est un être « taillable et corvéable à merci ». Quelques mois plus tard, on a même vu un grand chef d'entreprise prôner un salaire minimum à 20 \$ l'heure. Il faut bien se le dire, le monde des affaires a un instinct de survie hors du commun. Et si l'avenir des entreprises passe par un salaire minimum de 20 \$ l'heure, ils seront preneurs, même si cela les oblige à renier leurs discours habituels prônant des salaires ridicules.*

*Cependant, il y a un envers à cette médaille. La pénurie de main-d'œuvre a fait en sorte que dans tous les secteurs, la tâche de celles et ceux qui sont demeurés en poste a été amplifiée, ayant dû compenser l'absence de collègues retirés du travail pour cause de COVID, ou encore, qui ont quitté leur emploi, frappés d'épuisement. Cette situation dramatique a atteint son point culminant dans le secteur de la santé et des services sociaux, où l'ensemble du personnel a été forcé de mettre les bouchées doubles pour éviter que ce paquebot, qui coulait déjà de toutes parts, ne subisse un naufrage. Un naufrage dont aurait été victime la population tout entière.*

*Au nom de l'équipe du Conseil central de la Montérégie - CSN, je voudrais souligner leur courage et leur engagement de tous les instants. J'invite le congrès à se lever pour signifier à nos camarades de la santé et des services sociaux toute la considération qui leur est due !*

### **La vie démocratique**

*Nos organisations syndicales ne sont pas les seules dont le fonctionnement normal a été affecté par cette pandémie. La tenue de nos assemblées et même de nos congrès par le biais d'un écran, a certainement mis à mal la qualité des débats et le processus de prise de décision. Nous avons donc dû, en conséquence, multiplier les efforts pour maintenir à un niveau acceptable cette démocratie participative qui caractérise nos organisations.*

*Les militantes et les militants qui ont participé au congrès de la CSN, tenu en janvier 2021, comprendront ce que j'évoque ici. En dépit des avancées sur le plan de la technologie, rien ne pourra, en effet, remplacer les discussions face à face, la confrontation des idées avec des camarades en chair et en os, faisant valoir leurs points de vue devant un micro. C'est là l'essence même de notre vie syndicale. Et c'est là qu'après un long processus, une orientation et que s'exerce le nécessaire ralliement qui vient souder les militantes et les militants autour d'un objectif désormais partagé.*

*Ce n'est pas ce que nous avons pu constater au niveau du gouvernement québécois, loin de là.*

*Si, en mars 2020, l'urgence de faire face à un ennemi jusque-là totalement inconnu des sommités médicales du monde entier avait pu justifier l'utilisation de mesures tout à fait exceptionnelles, aujourd'hui, force est de constater que le gouvernement en a plus qu'abusé.*

*Nous qui croyons à la valeur du débat démocratique, nous ne pouvons accepter que depuis plus de deux ans, l'État fonctionne par décrets. Pourtant, il nous apparaît aujourd'hui évident que l'apport des partis d'opposition à l'intérieur de débats sains et nécessaires aurait sûrement permis une meilleure gestion de la pandémie sans en compromettre son efficacité, comme cela a été fait ailleurs dans le monde.*

*On voit aux nouvelles télévisées qu'en France et en Angleterre par exemple, les débats parlementaires sur la pandémie se poursuivent jusqu'au milieu de la nuit. Il nous semble que c'est le prix à payer pour éviter d'emprunter le chemin d'une gouvernance autocratique.*

*Gouverner par décrets, c'est refuser un partage d'opinions. C'est choisir de réfléchir en silos, décréter être seul en possession tranquille de la vérité. C'est faire fi des points de vue apportés par les organisations syndicales, des règles touchant le temps supplémentaire, des congés, des vacances des travailleuses et travailleurs de la santé et des services sociaux, c'est passer outre aux dispositions des conventions collectives. Ce n'est pas ça, la démocratie !*

*Depuis le début de la pandémie, les hommes et les femmes qui sont au front dans les hôpitaux, dans les résidences pour personnes âgées et partout ailleurs dans le réseau ont su mettre les exigences du bien commun au premier rang de leur engagement. Il me semble que pour cette seule raison, le gouvernement Legault devrait leur démontrer plus de considération et commencer à les écouter.*

*Il est important de rappeler ici que ce ne sont pas les organisations syndicales ni leurs membres, qui ont mis à mal le réseau. Au contraire ! Depuis des années, nous dénonçons le sous-financement, la centralisation des centres de décision, les coupures aveugles, les réformes qui aboutissent à la création de monstres bureaucratiques. Et qui a pris ces décisions ? Des politiciens qui ont pour noms Charest, Marois, Couillard, Barrette, Legault et autres qui sans connaissance aucune du terrain pour la plupart, demeurent sourds aux appels au secours de celles et de ceux qui, au quotidien, payent de leur personne et tiennent le réseau à bout de bras.*

*Au-delà du réseau de la santé et des services sociaux, il faut également souligner les centaines de milliers de travailleuses et travailleurs dits essentiels, qui se sont placés en situation de vulnérabilité au nom du bien commun. Des enseignantes et enseignants aux travailleuses et travailleurs de l'épicerie du coin, des salarié-es d'usine de produits de consommation courante aux travailleuses en services de garde, des cols bleus aux commerces de détail, toutes et tous se sont vus affubler de termes héroïques sans pour autant obtenir une reconnaissance tangible pour leurs efforts et leur labeur, soit des salaires décents et des conditions de travail empreintes d'humanité. En dépit du caractère essentiel de leur travail et de la pénurie de main-d'œuvre sévissant présentement au Québec, on ne peut que déplorer que les patrons soient toujours en mode récupération lorsque vient le temps de négocier un coût à cette reconnaissance bien symbolique. "Faut croire qu'un boss, ça reste un boss", incapable d'aller au-delà de l'obsession du profit à court terme et de la gestion à courte vue.*

### **La réponse : encore et toujours la solidarité !**

*La dernière année nous a permis d'effectuer un retour sur notre histoire à l'occasion du 100<sup>e</sup> anniversaire de fondation de la CSN.*

*Nous y reviendrons au cours du congrès, mais permettez-moi de rappeler en quelques mots, à l'occasion de luttes souvent héroïques, comment les syndicats affiliés à la CSN ont fortement contribué au progrès social. Nous verrons aussi à quel point c'est la société tout entière qui a souvent bénéficié de leurs luttes.*

-  *Les allumettières de Hull en 1924, pour être respectées comme femmes ;*
-  *Les grèves de Sorel contre la famille Simard en 1937 ;*
-  *Dans les usines de papier au Saguenay-Lac-Saint-Jean en 1943, pour avoir des syndicats « catholiques et français » parce que les boss étaient anglais et protestants et qu'ils voulaient négocier avec des syndicats américains ;*
-  *Dans les mines et les usines d'amiante en 1949, pour la santé des travailleurs ;*
-  *Avec les infirmières de Sainte-Justine en 1963, pour la qualité et la reconnaissance de leur travail, suivie de celle des hôpitaux en 1966, qui a mis fin à la mainmise des communautés religieuses sur le réseau de la santé ;*
-  *Le premier Front commun intersyndical en 1972, qui a rapporté le 100 \$ par semaine ;*
-  *Les travailleurs forestiers en 1981, alors qu'une somme de 6 M\$ a été recueillie sur une base volontaire dans nos syndicats ;*
-  *Sous la pression d'organismes populaires et syndicaux, en particulier la CSN, un réseau universel de garderies à 5 \$ par jour était mis en place en 1996. La même année était adoptée la Loi sur l'équité salariale.*

*J'aurais pu continuer l'énumération des événements et des gains obtenus, mais Jean Lortie le fera de long en large au cours du congrès.*

### **Ensemble !**

*De toutes ces luttes se dégage un dénominateur commun : une mobilisation qui est venue soutenir une solidarité exemplaire.*

*Aujourd'hui comme hier, nous avons un défi à relever. Maintenant que la pandémie semble s'essouffler, il nous faut saisir les nombreuses opportunités de raviver la vie syndicale dans nos rangs. Cela ne se fera pas sans difficulté, mais nous y parviendrons.*

*Même si nous vivons dans un monde de plus en plus marqué par l'individualisme, nous ne pouvons échapper à la responsabilité qui est nôtre d'aller sur le terrain, dans nos syndicats, pour porter l'information à bras le corps. Pour que nos syndicats ne soient pas perçus comme des polices d'assurance qui peuvent servir en cas de difficultés, mais au contraire, comme des lieux de résistance, des armes contre les abus, les injustices et les iniquités.*

*Sur un mur de l'édifice de la CSN à Montréal, on peut lire une phrase de Marcel Pepin, qui a présidé notre mouvement de 1965 à 1976 : « Isolé, tu ne peux rien faire. Avec d'autres, tu ne peux pas tout faire, mais tu peux en faire un peu plus... ».*

*La solidarité et l'action collective sont des valeurs universelles. Avez-vous déjà entendu le proverbe : « Si tu veux aller vite, marche seul, mais si tu veux aller loin, marchons ensemble ? ».*

*J'espère que vous serez d'accord avec moi pour affirmer que le mot « ensemble » est l'un des plus beaux mots de la langue française ! C'était d'ailleurs le thème de congrès de la CSN il y a quelques années. En Montérégie, on aime aussi beaucoup « solidaires » et « action » ! C'est pourquoi nous les avons choisis comme maîtres-mots pour ce congrès. Parce que la situation actuelle exige de nous d'être ensemble,*

*Dans le cadre de ce congrès, nous prendrons d'ailleurs le temps de réfléchir et de débattre sur l'analyse de la conjoncture socioéconomique dans laquelle nous évoluons et des moyens à mettre en place pour en profiter au maximum. Pour en tirer profit, cela prendra l'ensemble des travailleuses et des travailleurs.*

*Afin de s'assurer de la plus grande adhésion et participation possible, nous prendrons également un moment pour nous pencher sur la nécessité d'avoir un syndicalisme inclusif, à l'image du Québec moderne et de la réalité de nos milieux de travail.*

*Enfin, si on veut des syndicats participatifs et inclusifs, il faut aussi s'assurer de ne pas perdre de militantes et militants en cours de route. La pandémie a été taxante et nos conditions de travail pas reposantes, alors, quand on y ajoute la militance...*

*Il faut s'assurer d'avoir un équilibre. Nous profiterons donc du présent congrès pour voir comment on peut aussi prendre soin de nous, en tant que syndicalistes, parce que la cause que nous défendons quotidiennement a besoin de nous !*

*Bref, nous avons une semaine chargée devant nous, mais une semaine qui, je l'espère, sera inspirante et galvanisante pour le succès des luttes que nous mènerons prochainement. Je nous souhaite des débats riches et constructifs, des décisions porteuses d'espoir, mais aussi, parce qu'il le faut bien après deux ans de pandémie, beaucoup de plaisir, **ensemble**.*

**Bon congrès, camarades !**

## **Appel des dirigeantes et des dirigeants**

Le secrétaire-trésorier, **Louis-André Boulay**, procède à l'appel des dirigeantes et des dirigeants.

- Annette Herbeuval, présidente
- Louis-André Boulay, secrétaire-trésorier
- Éric Lalancette, 1<sup>er</sup> vice-président
- Jean Philippe Dell'Aniello, 3<sup>e</sup> vice-président

Le secrétaire-trésorier, **Louis-André Boulay**, procède à l'appel des délégués syndicaux.

- Adem Jasarevic, délégué Saint-Jean-sur-Richelieu
- Robert Lapointe, délégué Saint-Hyacinthe
- Sébastien Perron, délégué Suroît (absent)

## **Présentation des invité-es**

Le secrétaire-trésorier, **Louis-André Boulay**, souligne la présence des invité-es :

- Caroline Senneville, présidente de la CSN
- Nathalie Arguin, secrétaire générale à la CSN
- Yvan Duceppe, trésorier de la CSN
- Éric Céré, trésorier du CCL
- Chantal Ide, vice-présidente du CCMM
- Simon-Mathieu Malenfant, président de la FC
- Réjean Leclerc, président de la FSSS
- Michel Rioux, retraité de la CSN
- Serge Monette, vice-président de la FC
- Léandre Lapointe, vice-président FNEEQ

## **Allocution de la présidente de la CSN**

La présidente, **Annette Herbeuval**, invite la présidente de la CSN, **Caroline Senneville**, à s'adresser aux congressistes. Cette dernière dresse un portrait de la conjoncture.

### ***Introduction***

*Bonjour à tous les délégué-es de la Montérégie et à l'équipe du conseil central, ça me fait très plaisir d'ouvrir ce 10<sup>e</sup> Congrès régional dans un hôtel bien sûr syndiqué CSN.*

### ***Pandémie***

*Le syndicalisme, c'est une histoire de contacts humains et je suis heureuse de vous voir en personne après le contexte des dernières années que l'on connaît trop bien. Le retrait du masque est une grosse étape ! Mais avec une vingtaine de décès par jour au Québec, nous ne pouvons pas encore dire que la pandémie soit totalement derrière nous. Chère équipe du conseil central, vous avez bien réussi à naviguer dans la tempête au cours du dernier mandat parce que c'en est toute une qu'on vit depuis plus de deux ans déjà.*

*Mais certains l'ont eu dur. Je pense notamment à celles et à ceux qui ont perdu leur emploi à cause de la pandémie, comme les syndiqués de l'Auberge Bromont et d'Autobus Nordiques, deux entreprises qui ont fermé leurs portes, pour ne nommer que celles-là.*

*Je pense aussi bien sûr à nos camarades du réseau de la santé, où les absences se sont multipliées, où il y a eu des décès parmi le personnel, où les travailleuses et les travailleurs ont donné et donnent encore, depuis 27 mois, le meilleur d'eux-mêmes, et ce, dans des conditions trop souvent inacceptables, voire misérables, en Montérégie comme partout au Québec.*

*C'est parce que l'impact de la pandémie sur les milieux de soins a été catastrophique que la CSN demandait encore récemment au gouvernement de réinvestir massivement dans ses services publics. Sa réponse, lors du dévoilement de son dernier budget, a été plus que décevante : après des années d'austérité qui ont quasi achevé le réseau, on a eu droit à une enveloppe santé à peine plus élevée que ce que ça coûte pour le maintien actuel des services qui sont très insuffisants.*

*Même si des montants intéressants ont été promis en éducation, c'est un milieu mal-aimé, négligé, pour lequel les investissements doivent être majeurs. Le ministre des Finances aurait notamment dû investir davantage en enseignement supérieur et régler le fichu problème de ventilation négligé, dans lequel les investissements doivent être beaucoup plus importants. Et plus que l'argent, c'est la vision politique qui fait gravement défaut. Et surtout, en éducation comme en santé, investir pour pallier le manque de main-d'œuvre qui sévit partout, alors que nos services publics vont être affectés pendant encore des années par les effets de la pandémie et les années d'austérité des gouvernements précédents.*

### **Plan santé et budget**

*Ensuite, le ministre Dubé est arrivé avec son Plan santé, vous en avez sans doute entendu parler. On a vu des mesures prometteuses, plus axées sur les travailleuses et les travailleurs et sur les soins aux personnes. Mais on reste prudents, parce que l'on connaît trop bien l'ADN de ce gouvernement : des patrons. Des gestionnaires qui pensent en chiffres, en colonnes, en pourcentage. Pas en personne. La preuve : quelle est LA priorité de la CAQ dans son budget 2022-2023 ? Le remboursement accéléré de la dette. Ça laisse croire que les finances sont en mauvais état, ce qui n'est absolument pas le cas. On creuse notre déficit social pour payer une dette qui est largement maîtrisée.*

*Nous, ce qu'on demande, et pas juste pour les services publics, c'est d'investir dans notre présent avant de se priver pour l'avenir. Il me semble que c'est juste normal, avec des services sociaux, de santé, d'éducation et d'enseignement supérieur tenus à bout de bras et avec des travailleurs au privé qui peinent à se remettre de la pandémie et qui sont sursollicités parce que partout il manque de main-d'œuvre.*

*Et je ne parle même pas des changements climatiques qui vont toutes et tous nous affecter, alors que le récent rapport du Groupe international d'études sur le climat tirait l'alarme plus que jamais récemment parce qu'on s'en va directement dans le mur.*

## **Pénuries**

*Je veux revenir sur les pénuries de main-d'œuvre qui touchent tous les secteurs économiques de la région, pas seulement le secteur public. C'est un problème majeur qui nous concerne et nous affecte. Ça va prendre de meilleurs salaires, de meilleures conditions de travail et plus de formation pour les travailleuses et les travailleurs si les employeurs veulent attirer et garder leur monde.*

*Malheureusement, trop d'employeurs n'ont pas encore compris que le rapport de force est en train de changer. Les salarié-es en ont ras le pompon de travailler pour des employeurs qui ne sont pas prêts à mettre ce qu'il faut sur la table.*

*Mais à la CSN, on n'est pas reconnu pour se laisser faire. Pensons aux salariés de Demix St-Hubert, qui ne réclamaient que la parité, et qui se sont fait sauvagement mettre en lock-out. Ça s'est rendu devant les tribunaux, mais ils ont gagné. Pensons aussi aux syndiqués des Entrepôts Jean Coutu à Varennes, eux aussi mis en lock-out. Ils ont tenu bon et ont finalement obtenu des conditions à leur satisfaction.*

## **Salaire minimum**

*Quand on parle de mauvaises conditions salariales, je pense tout de suite au salaire minimum, un enjeu qui devrait faire partie de toutes les négos. Il est passé à un gros 14, 25 \$ la semaine passée. C'est rire du monde. Et c'est tout à fait inacceptable que travail à temps plein égale pauvreté. En 2016, nos économistes avaient calculé que pour à peine sortir de la pauvreté, ça prenait minimalement 15 \$ l'heure. Ça fait 6 ans de ça. Et c'était avant la pandémie, la guerre, et l'inflation délirante qu'on connaît aujourd'hui.*

*Ça fait un moment que 15 \$, ce n'est plus suffisant. C'est pour ça qu'a été lancée la coalition Minimum 18 \$ en collaboration avec les grandes centrales syndicales et d'autres syndicats indépendants. Le salaire minimum doit améliorer le pouvoir d'achat des bas salarié-es et contribuer à lutter contre les inégalités.*

## **Secteur public**

*Cet automne, c'est le moment où la CSN va déposer au gouvernement ses demandes pour la prochaine négociation du secteur public. On parlera notamment d'amélioration des conditions de travail et de pratique, d'attraction et de rétention du personnel et d'amélioration des conditions salariales – pour tenir compte notamment de l'inflation qui frappe durement les travailleuses et les travailleurs. Ces enjeux ont été déterminés par les membres, de même que le choix de faire front commun avec la FTQ et la CSQ pour cette importante négociation. Une question de rapport de force, mais de solidarité aussi.*

## **Campagne CSN relance**

*Toujours à l'automne, la CSN va lancer une grande campagne relative à la rareté de main-d'œuvre afin qu'on se réapproprie pleinement nos structures de concertation et de mobilisation et qu'ensemble, tout le mouvement porte des revendications communes. On est d'avis qu'une plus grande mobilisation est rendue nécessaire pour améliorer les conditions de travail dans le contexte actuel de crise et de pénurie de main-d'œuvre.*

*Ceux qui ont connu la fameuse campagne Refusons l'austérité en 2014 s'en souviennent encore : on n'est jamais aussi forts que lorsque les 325 000 membres CSN, portés par 1 600 syndicats CSN, par 8 fédérations CSN et par 13 conseils centraux CSN, occupent l'espace public et font du bruit autour de revendications communes.*

*On vous a sondés, vous nous avez répondu et les revendications de cette campagne sont les vôtres : vous voulez qu'on s'attaque aux pénuries de main-d'œuvre. Vous souhaitez plus de bien-être et de la sécurité au travail, des emplois de qualité avec une rémunération juste. Vous voulez être formés en continu, avoir de la souplesse pour concilier travail, vie de famille et études. Vous avez envie d'être impliqués dans les changements qui touchent votre milieu professionnel. Alors pour que ces préoccupations se transforment en gains, vous serez sollicités par votre conseil central et dans certains milieux de travail pour participer à des activités de mobilisation et de formation. Je vous souhaite une participation syndicale enthousiaste et nombreuse.*

### **Élections et PL 28**

*Le lancement de cette campagne va se faire sensiblement en même temps que le lancement de la campagne électorale provinciale. Ce sera déjà peut-être une occasion de se faire entendre. Les conseils centraux seront de bons endroits pour tenir des débats sur les demandes électorales. On pourrait penser à interpellier les candidats locaux pour voir où ils logent sur les questions reliées au travail.*

*Après deux ans à se faire gouverner par un parti qui gère par décret, on est en droit de s'attendre à du changement.*

*La CAQ veut continuer à imposer les conditions de travail des salarié-es du réseau de la santé sans aucune négociation avec les représentants syndicaux. Nous, nous disons : « Ça va faire ! ». Le gouvernement n'a plus besoin de pouvoirs exceptionnels pour agir contre les manques de personnel. Les solutions, ce sont les membres de la région, sur le terrain, qui les ont. Qu'on nous consulte !*

*On sait que nos ministres des Finances et de l'Économie ne sont pas friands de mesures sociales et de demandes syndicales. J'ai de petites nouvelles pour eux : ils vont nous trouver sur leur chemin au cours des prochains mois.*

### **SST**

*Je veux aussi vous parler d'un autre dossier majeur qui nous a beaucoup mobilisés au cours des derniers mois, tant à la CSN qu'au conseil central : la mise à jour de la Loi sur la santé et la sécurité du travail. Le 6 avril marquait l'entrée en vigueur du régime transitoire sur les mécanismes de prévention prévus par la loi. Depuis cette date, en plus de l'obligation de se doter d'un comité en santé et sécurité du travail, tous les milieux de travail ayant au moins 20 salarié-es, qu'ils soient syndiqués ou non, doivent choisir une personne représentante en santé et sécurité, sélectionnée par les travailleuses et les travailleurs.*

*Les milieux de moins de 20 salarié-es devront également nommer un agent de liaison en santé et sécurité, un représentant aux pouvoirs plus restreints, mais qui aura sensiblement le même rôle. Cette fonction de chien de garde, auparavant exclusivement réservée à certains secteurs d'activité, est essentielle pour assurer un milieu de travail sain et sécuritaire tant sur le plan physique que sur le plan psychologique. Les secteurs d'activités prioritaires qui y avaient droit dans l'ancienne mouture de la loi ont vu chuter drastiquement leur nombre de décès liés aux accidents du travail.*

*La généralisation de cette fonction à tous les secteurs d'activité est une revendication que la CSN porte depuis plus de 40 ans déjà. La personne représentante à la santé et la sécurité peut faire la différence pour que personne n'ait à risquer sa vie au travail. Je veux donc aujourd'hui encourager tous les travailleurs et les travailleuses de la région à se prévaloir de ce nouveau droit pour rendre nos milieux de travail sécuritaires.*

*La CSN a présentement une campagne d'information avec plusieurs outils disponibles, appelée Pour vraiment protéger notre monde. C'est à vous de passer à l'action en assurant la mise sur pied de ce nouveau poste dès maintenant, et en faisant de la santé-sécurité un enjeu de négociation.*

### **Campagne solidarité**

*Vous le savez, la solidarité et l'entraide sont au cœur du mouvement CSN. Ce sont ces deux valeurs qui font de notre grande centrale une organisation unique et combative. Et c'est cette même solidarité des membres qui fait que quand certains font du piquetage pour se faire respecter pendant des semaines et des mois dehors, à la pluie, au vent, sous le soleil ou la neige, ils peuvent tenir la fameuse minute de plus. Je vous invite donc à être généreux quand on fait appel à vous pour une campagne de solidarité. En fin de compte, c'est votre 50 \$ plus celui d'une autre et d'un autre qui permettent à nos camarades grévistes de payer l'épicerie. Nos camarades de chez Rolls-Royce à Lachine sont dans la rue depuis 2 mois, ceux et celles de la Coop Lanaudière depuis 7 mois, sans bien sûr oublier nos camarades chez Bridor, à Boucherville, en lock-out depuis 3 semaines. Solidarité !*

### **Conclusion**

*Pour terminer, alors qu'on vient de célébrer la Journée internationale des travailleuses et des travailleurs le 1er mai, je veux souligner à quel point c'est important de se faire entendre en toute liberté, plus que jamais. On s'en rend compte en regardant ce qui se passe en Ukraine, ou même aux États-Unis : la démocratie est extrêmement fragile. C'est pour ça que l'action syndicale solidaire est si importante : les droits qu'on tient pour acquis aujourd'hui, on peut les perdre demain matin.*

*C'est ensemble, les 325 000 membres et les 650 salarié-es du mouvement CSN, que nous regardons les prochains mois et les prochaines années comme une occasion de remettre les travailleuses et les travailleurs au centre des priorités québécoises, de combattre les injustices et d'améliorer le sort de tous les hommes et de toutes les femmes de la région, syndiqués ou non.*

*Camarades, au nom du comité exécutif de la CSN, je veux saluer ce qui a été accompli au cours des trois dernières années, et vous assurer que tout le mouvement CSN est derrière vous pour les trois prochaines. Vous méritez des conditions de travail dignes et à la hauteur de votre engagement, et c'est toutes et tous ensemble que nous contribuerons à forger le Québec d'aujourd'hui et de demain.*

*Vive les syndicats montréalais !  
Longue vie au conseil central !  
Et vive la CSN !*

La présidente, **Annette Herbeuval**, remercie **Caroline Senneville** et annonce son départ à la suite de son allocution pour se diriger vers le Cœur-du-Québec pour le congrès de ce conseil central.

### **Adoption du Rapport préliminaire du comité des lettres de créance**

**Adem Jasarevic** présente le *Rapport préliminaire des lettres de créance*.

#### **C-2022-001**

Proposé par Jacques Lanciault  
Appuyé de Michel Pietrantonio

**Que** le congrès adopte le *Rapport préliminaire du comité des lettres de créance*.

**ADOPTÉ**

### **Présentation et adoption de l'ordre du jour**

Le secrétaire-trésorier, Louis-André Boulay présente l'ordre du jour du congrès.

<b>Mardi 17 mai</b>	
8h30 à 12h30 et 13h30 à 16 h <i>Inscriptions</i>	
10h Séance d'ouverture	14h Adoption du Premier rapport du comité des lettres de créance
🏆 Appel des dirigeantes et des dirigeants	14h05 Prestation d'ouverture
🏆 Présentation des personnes invitées	15h Adoption des amendements aux Statuts et règlements du Conseil central de la Montérégie – CSN
🏆 Allocution de la présidente de la CSN	16h Pause-santé
🏆 Rapport préliminaire du comité des lettres de créance	16h30
🏆 Présentation et adoption de l'ordre du jour	🏆 Adoption des états financiers au 31 décembre 2021
🏆 Adoption du procès-verbal du 9e Congrès régulier	🏆 Adoption des états financiers du Fonds d'appui aux luttes au 31 décembre 2021
🏆 Ratification de l'affiliation des nouveaux syndicats	🏆 Rapport du comité de surveillance
🏆 Présentation du fonctionnement du congrès	🏆 Intervention de la présidence des élections
🏆 Nomination de la présidence et du secrétariat des élections	17h30 Ajournement
🏆 Rapport de l'équipe du conseil central	<b>Cocktail – Atrium</b>
12h30 Pause-dîner	

<b>Mercredi 18 mai</b>	
De 8h30 à 11h30	Inscriptions
9h	Deuxième rapport du comité des lettres de créance
9h05	Conférence AGIR EN MOBILISATION
10h30	Pause-santé
11h	Échange en tables rondes
11h30	Questions de privilège Fin des inscriptions officielles
12h00	Pause-dîner
13h30	Troisième et dernier rapport du comité des lettres de créance
13h35	Conférence SOLIDARITÉ ET INCLUSION
15h00	Pause-santé
15h30	Échange en tables rondes Fin des mises en candidature
16h00	Rétrospective des syndicats en conflit
17h30	Rapport de la présidence des élections
18h	Ajournement <b>Soupers régionaux</b>
<b>Jeudi 19 mai</b>	
9h	Conférence PRÉVENTION ET SOLIDARITÉS
10h	Échange en tables rondes
10h30	Pause-santé
11h	Suite - Échange en tables rondes
11h45	Discours des candidates et des candidats
12h	Pause-dîner
14h	Premier tour de scrutin Syndicalisation
15h	Pause-santé Deuxième tour de scrutin
15h30	Conférence 100e ANNIVERSAIRE DE LA CSN
17h	Ajournement Troisième tour de scrutin <b>Soirée de solidarité</b>
<b>Vendredi 20 mai</b>	
9h	Adoption des prévisions budgétaires 2022-2024
10h30	Pause-santé
11h	Propositions des tables rondes Propositions distinctes
13h	Rapport de la présidence d'élection Installation des dirigeantes et des dirigeants Proposition pour les effets bancaires <b>Clôture du congrès</b>

### **C-2022-002**

Proposé par Éric Gagnon

Appuyé de Micheline Charron

**Que** le congrès adopte l'ordre du jour.

**ADOPTÉ**

### **Adoption du procès-verbal du 9<sup>e</sup> Congrès régulier du conseil central**

Le procès-verbal a été acheminé avec la clé USB contenant l'ensemble des documents du dernier congrès au printemps 2020.

### **C-2022-003**

Proposé par Mathieu Bessette

Appuyé de Jonathan Paradis Lapointe

**Que** le congrès adopte le procès-verbal du 9<sup>e</sup> Congrès régulier du Conseil central de la Montérégie – CSN, tenu à Valleyfield du 14 au 17 mai 2019.

**ADOPTÉ**

### **Ratification de l'affiliation des nouveaux syndicats**

#### **C-2022-004**

Proposé par Karine Michaud  
Appuyé de Dany Chamberland

**Que** le congrès ratifie l'affiliation du Syndicat des employé-es de la Société québécoise du cannabis – CSN, section 21 : SQDC Vaudreuil-Dorion.

**ADOPTÉ**

### **Présentation du fonctionnement du congrès**

Le secrétaire-trésorier, **Louis-André Boulay**, présente aux délégué-es le fonctionnement du congrès.

### **Nomination de la présidence et du secrétariat des élections**

#### **C-2022-005**

Proposé par Daniel Laroche  
Appuyé de Lyne Bédard

**Que** Jean Mercier et Julie Gervais agissent respectivement à titre de président et de secrétaire d'élections.

**ADOPTÉ**

### **Rapport de l'équipe**

Les membres du comité exécutif font la lecture du rapport de l'équipe.

#### **C-2022-006**

Proposé par : Audrey Benoit  
Appuyé de : Michel Béland

**Que** le congrès reçoive le rapport de l'équipe.

**ADOPTÉ**

### **Intervention de la présidence des élections**

Le président des élections, **Jean Mercier**, présente aux délégué-es les règles qui prévaudront lors des élections.

## Postes en élection

- La présidence
- Le secrétariat-trésorerie
- Les 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> vice-présidences
- Les trois postes du comité de surveillance.

## Question de privilège

La présidente, **Annette Herbeuval**, invite **Michel Rioux**, salarié retraité de la CSN, prendre place à l'avant pour faire la promotion de la biographie de Norbert Rodrigue, *Une vie au cœur des autres*, jette un regard sur le parcours de ce grand bâtisseur du Québec d'aujourd'hui et acteur important du développement social de Lanaudière.

### **C-2022-007**

Proposé par Micheline Charron  
Appuyé de Luc Michaudville

**Que** le congrès reçoive la présentation de Michel Rioux, salarié retraité de la CSN, pour la promotion de la biographie de Norbert Rodrigue.

**ADOPTÉ**

## **Pause-dîner à 12 h**

# DEUXIÈME SÉANCE

## **Retour en séance plénière à 14 h**

### Adoption du Premier rapport du comité de lettres de créance

**Adem Jasarevik** présente le Premier rapport du comité des lettres de créance.

### **C-2022-008**

Proposé par Dominic Latour  
Appuyé d'Éric Richard

**Que** le congrès adopte le Premier rapport du comité des lettres de créance.

**ADOPTÉ**

### Prestation d'ouverture

La présidente, **Annette Herbeuval**, introduit **David Goudreault**, poète, romancier, chroniqueur et travailleur social. Il a publié trois recueils de poèmes aux *Écrits des Forges* et quatre romans aux *Éditions Stanké*; le plus récent, *Ta mort à moi*, fût finaliste au Prix littéraire France-Québec 2020. Depuis près de dix ans, il anime des ateliers de créations dans les centres de détention et les écoles du Québec, de

la France et de la Tunisie. Directeur artistique de la *Grande nuit de la poésie* de St-Venant, il a reçu de nombreuses distinctions, dont la médaille de l'Assemblée nationale et le Prix Clémence-Desrochers.

### **Adoption des amendements aux statuts et règlements**

La présidente, **Annette Herbeuval**, invite à présenter les modifications proposées aux *Statuts et règlements du Conseil central de la Montérégie – CSN* : **Louis-André Boulay**, secrétaire-trésorier du conseil central et **Robert Lapointe**, président du *Syndicat des employé-es de l'usine de transformation de volailles de Ste-Rosalie – CSN*, qui ont siégé sur ce comité avec **Benoît Bachand**, délégué Rive-Sud, qui a quitté son poste en cours de mandat.

#### **Proposition de concordance**

Afin d'alléger la présentation et l'adoption des modifications aux statuts et règlements

#### **C-2022-009**

Proposé par Yves Berthiaume

Appuyé de Jocelyn Sauvé

**D'effectuer** les concordances suivantes pour l'ensemble du document :

-  Respecter les nouvelles normes de francisation et de syntaxe ;
-  Corriger la numérotation des articles s'il y a lieu ;
-  Corriger la concordance des références aux articles, s'il y a lieu ;
-  Ces modifications seront effectives dans la nouvelle version des statuts et règlements.

**ADOPTÉ**

### **ARTICLE 4 – SIÈGE SOCIAL DU CONSEIL CENTRAL**

#### **Présent texte**

Le siège social du conseil central est établi sur le territoire de la Montérégie dans la région de la Rive-Sud et ~~**une place d'affaires**~~ est maintenue dans chaque région définie au premier alinéa de l'article 10.3.1.

#### **Modification**

*Le siège social du conseil central est établi sur le territoire de la Montérégie dans la région de la Rive-Sud et un **bureau régional** est maintenu dans chaque région définie au premier alinéa de l'article 10.3.1.*

**C-2022-010**

Proposé par Michel Daigle  
Appuyé de Rébecca Smith

**Que** l'on adopte l'amendement à l'article 4.

**ADOPTÉE**

## ARTICLE 6 – COMPOSITION DU CONSEIL CENTRAL

### Ajout

#### 6.5.3 Nombre des délégué-es officiels

- ...

**à compter de 1601 membres : une ou un délégué additionnel par tranche de 550 membres**

CALCUL 6.5.3 (2022-2024)							
1	100	1	100	2701	3250	9	550
101	250	2	150	3251	3800	10	550
251	400	3	150	3801	4350	11	550
401	800	4	400	4351	4900	12	550
801	1200	5	400	4901	5450	13	550
1201	1600	6	400	5451	6000	14	550
1601	2150	7	550	6001	6551	15	550
2151	2700	8	550				

### Ajout

**6.5.5.3** Tout délégué-e officiel doit pouvoir, soit présenter son formulaire de lettre de créance dûment signée par deux dirigeantes ou dirigeants du syndicat qu'elle représente, **soit en suivant les directives prévues pour l'inscription électronique au secrétariat du congrès au moins 15 jours avant le début du congrès.**

**C-2022-011**

Proposé par Nadia Vallée  
Appuyé de Charles Frenette

**Que** l'on adopte les amendements à l'article 6.

**ADOPTÉS**

## ARTICLE 8 – CONGRÈS DU CONSEIL CENTRAL

### 8.3 Convocation

#### **Ajout d'un nouveau paragraphe**

***Le comité exécutif peut convoquer le congrès en mode virtuel. Le mode présentiel demeure la forme privilégiée dans la mesure du possible.***

### 8.5 Quorum

#### **Présent texte**

Le quorum du congrès est établi à **25%** des syndicats affiliés. Aux séances du congrès, le quorum est établi à la moitié des délégué-es officiels accrédités.

#### **Modification**

*Le quorum du congrès est établi à **20%** des syndicats affiliés. Aux séances du congrès, le quorum est établi à la moitié des délégué-es officiels accrédités.*

### 8.6 Déroulement du congrès

#### **Présent texte**

Le congrès est ouvert après un moment de recueillement quand la présidence du conseil central le déclare.

#### **Remplacé par**

***Le congrès commence par une minute de silence à la mémoire de toutes celles et de tous ceux qui, dans l'histoire, ont lutté pour la cause des travailleuses et des travailleurs.***

#### **C-2022-012**

Proposé par Jonathan Tétreault

Appuyé de Nancy Rodier

***Que l'on adopte les amendements à l'article 8.***

**ADOPTÉS**

## ARTICLE 9 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### 9.3 Convocation

#### Ajout d'un nouveau paragraphe

*L'exécutif peut convoquer l'assemblée générale en mode virtuel. Le mode présentiel demeure la forme privilégiée dans la mesure du possible.*

### 9.5 Quorum

#### Présent texte

Le quorum de l'assemblée générale régulière ou extraordinaire est établi à **25** syndicats.

#### Modification

*Le quorum de l'assemblée générale régulière ou extraordinaire est établi à **20** syndicats.*

### 9.6 Assemblée générale extraordinaire

#### Ajout d'un nouveau paragraphe

*L'exécutif peut convoquer l'assemblée générale extraordinaire en mode virtuel. Le mode présentiel demeure la forme privilégiée dans la mesure du possible.*

#### **C-2022-013**

Proposé par Michel Dulude  
Appuyé de Mathieu Hébert

*Que l'on adopte les amendements à l'article 9.*

**ADOPTÉS ULTÉRIEUREMENT**

#### **Amendement no 1**

Proposé par Jean-Philippe Ducharme  
Appuyé de Jacques Lanciault

#### Modification

*Le quorum de l'assemblée générale régulière ou extraordinaire est établi à **10 % syndicats affiliés.***

**ADOPTÉ**

## ARTICLE 10 – CONSEIL SYNDICAL

### **C-2022-014**

Proposé par Mireille Gauvin

Appuyé de Amélie Benoit

*Que l'on adopte les amendements suivants :*

**ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ**

### **10.1 Conseil syndical**

#### **Ajout d'un nouveau paragraphe**

***L'exécutif peut convoquer le conseil syndical en mode virtuel. Le mode présentiel demeure la forme privilégiée dans la mesure du possible.***

### **10.2 Composition**

#### **Présent texte**

Le conseil syndical est composé des cinq membres du comité exécutif et des ~~six~~ délégué-es syndicaux.

#### **Modification**

*Le conseil syndical est composé des cinq membres du comité exécutif et des **cinq** délégué-es syndicaux.*

### **10.3 Délégué-es syndicaux**

#### **Présent texte**

...

Les ~~six~~ délégué-es syndicaux sont répartis selon les territoires suivants :

#### **Modification**

...

*Les **cinq** délégué-es syndicaux sont répartis selon les territoires suivants :*

#### **10.3.1 Les régions**

#### **Présent texte**

Le Conseil central de la Montérégie – CSN est découpé sur une base territoriale qui correspond au découpage de base du territoire décrété par le Gouvernement du Québec, notamment la délimitation des municipalités régionales de comté (MRC). La responsabilité de la vie syndicale

est structurée en fonction d'un découpage en **six** régions dont le contour correspond à celui d'une ou de plusieurs MRC ayant entre elles une affinité naturelle :

- La région du Suroît comprend les MRC de Beauharnois-Salaberry, du Haut-Saint-Laurent et de Vaudreuil-Soulanges ;
- La région de la Rive-Sud comprend les MRC de Roussillon et l'agglomération de Longueuil (hors MRC) ;
- La région de Sorel-Tracy comprend les MRC de Pierre-de Saurel et de Marguerite-D'Youville ;
- La région de Saint-Hyacinthe comprend les MRC des Maskoutains, de la Vallée-du-Richelieu et d'Acton ;
- La région de Saint-Jean-sur-Richelieu comprend les MRC du Haut-Richelieu, de Rouville et des Jardins-de-Napierville.
- ~~**La région de Granby comprend les MRC de la Haute-Yamaska et Brome-Missisquoi.**~~

### **Modification et suppression**

Le Conseil central de la Montérégie – CSN est découpé sur une base territoriale qui correspond au découpage de base du territoire décrété par le Gouvernement du Québec, notamment la délimitation des municipalités régionales de comté (MRC). La responsabilité de la vie syndicale est structurée en fonction d'un découpage en **cinq** régions dont le contour correspond à celui d'une ou de plusieurs MRC ayant entre elles une affinité naturelle :

- La région du Suroît comprend les MRC de Beauharnois-Salaberry, du Haut-Saint-Laurent et de Vaudreuil-Soulanges ;
- La région de la Rive-Sud comprend les MRC de Roussillon et l'agglomération de Longueuil (hors MRC) ;
- La région de Sorel-Tracy comprend les MRC de Pierre-de Saurel et de Marguerite-D'Youville ;
- La région de Saint-Hyacinthe comprend les MRC des Maskoutains, de la Vallée-du-Richelieu et d'Acton ;
- La région de Saint-Jean-sur-Richelieu comprend les MRC du Haut-Richelieu, de Rouville et des Jardins-de-Napierville.

### **Amendement no 1**

Proposé par Jean-Philippe Ducharme

Appuyé de Karine Michaud

- *La région de Saint-Jean-sur-Richelieu comprend les MRC du Haut-Richelieu, de Rouville, des Jardins-de-Napierville **ainsi que la MRC de la Haute-Yamaska et Brome Missisquoi.***

**ADOPTÉ**

## 10.4 Pouvoirs et attributions du conseil syndical

### Modifications et suppression

- a) Voir au suivi des décisions et des orientations de l'assemblée générale et du congrès ;
- b) Faire les recommandations qu'il juge nécessaires au congrès et à l'assemblée générale.

### Suppression de c) déjà prévu à 11.2.7

- c) ~~**Désigner la délégation du conseil central au conseil confédéral de la CSN;**~~

### **Amendement no 2**

Proposé par Patrick Duquette

Appuyé de Karine Michaud

*De conserver le point c).*

**ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ**

- d) Recevoir les états financiers du conseil central semestriellement ;
- e) Recommander à l'assemblée générale toute modification au cadre budgétaire ADOPTÉ par le congrès ;
- f) Transférer des sommes d'un poste budgétaire à l'autre à l'intérieur du budget ADOPTÉ par le congrès et faire entériner la décision par l'assemblée générale ;
- g) Prononcer, en cas d'urgence, la suspension d'un syndicat affilié ;
- h) Désigner parmi les membres du conseil syndical, les responsables des dossiers prioritaires par les résolutions des instances du conseil central ;
- i) Désigner parmi les membres du conseil syndical la responsable du comité de condition féminine ;
- j) Entériner les membres du comité de condition féminine ;

### Présent texte

- k) Former à partir de ~~ses membres~~, les groupes de travail ou les comités ad hoc décidés par les instances du conseil central ;

### Modification

- k) Former à partir **de membres des syndicats affiliés au Conseil central de la Montérégie - CSN**, les groupes de travail ou les comités ad hoc décidés par les instances du conseil central ;
- l) Le cas échéant, entériner les militantes et les militants provenant d'un syndicat affilié au conseil central afin de soutenir les travaux et les actions ;
- m) Exercer tout autre pouvoir mentionné expressément à son sujet dans les présents statuts et règlements.

## **AJOUT d'un nouvel article**

### **10.9 Suspension ou destitution d'une personne déléguée syndicale**

**10.9.1 Une déléguée ou un délégué du conseil central peut être suspendu ou destitué de ses fonctions pour l'une ou l'autre des raisons suivantes :**

- **Préjudice grave causé à la CSN ou à ses organisations affiliées ;**
- **Absences consécutives et non motivées à trois réunions du conseil syndical ;**
- **Impossibilité d'accomplir les devoirs et obligations de sa tâche ;**
- **Lorsqu'elle n'est plus membre en règle d'un syndicat affilié à la CSN et au Conseil central de la Montérégie – CSN.**

### **Amendement no 3**

Proposé par Micheline Charron

Appuyé de Luc Michaudville

#### **De biffer :**

« *Lorsqu'elle n'est plus membre en règle d'un syndicat affilié à la CSN et au Conseil central de la Montérégie – CSN.* »

#### **D'ajouter de nouveaux articles :**

**10.9.2 : La personne mise en cause peut se faire entendre par l'assemblée avant que la décision ne soit prise. Telle sanction doit être prononcée par l'assemblée régionale convoquée à cette fin, au moyen d'un vote aux deux tiers des délégués présents. Telle décision est finale et sans appel.**

**10.9.3 À l'assemblée régionale qui prononce la destitution d'une personne déléguée, on doit procéder à l'élection d'une nouvelle personne dûment qualifiée pour assumer la charge vacante jusqu'au terme du mandat de la personne destituée.**

**ADOPTÉ**

## **ARTICLE 11 – COMITÉ EXÉCUTIF**

### **C-2022-015**

Proposé par Mario Gosselin

Appuyé de Dany Chamberland

**Que l'on adopte les amendements suivants :**

#### **Ajout d'un nouveau paragraphe**

**Le comité exécutif peut convoquer le comité en mode virtuel. Le mode présentiel demeure la forme privilégiée dans la mesure du possible.**

## Présent texte

**11.5.2.1** Les personnes occupant une vice-présidence assurent à ce titre la liaison entre le conseil central et leurs régions **respectives**. Il leur revient de réunir, animer et soutenir la vie syndicale régionale. Aux réunions du comité exécutif, elles apportent le point de vue de leurs régions et relaient dans leurs régions les mandats montérégiens et confédéraux.

## Modification

**11.5.2.1** Les personnes occupant une vice-présidence assurent à ce titre la liaison entre le conseil central et leurs régions **attitrées**. Il leur revient de réunir, animer et soutenir la vie syndicale régionale. Aux réunions du comité exécutif, elles apportent le point de vue de leurs régions et relaient dans leurs régions les mandats montérégiens et confédéraux.

## Présent texte

**11.5.2.3** En l'absence de la présidence, la première vice-présidence la remplace. Elle est responsable des dossiers Vie régionale et Jeunes en plus des dossiers sectoriels déterminés en réunion du comité exécutif. ~~**Elle est responsable de deux régions qui seront déterminées entre les vice-présidences après le congrès.**~~

La deuxième vice-présidence est responsable du dossier Formation en plus des dossiers sectoriels déterminés en réunion du comité exécutif. ~~**Elle est responsable de deux régions qui seront déterminées entre les vice-présidences après le congrès.**~~

La troisième vice-présidence est responsable des dossiers *Santé-sécurité* et *Environnement* en plus des dossiers sectoriels déterminés en réunion du comité exécutif. ~~**Elle est responsable de deux régions qui seront déterminées entre les vice-présidences après le congrès.**~~

## Modifications

**11.5.2.3** En l'absence de la présidence, la première vice-présidence la remplace. Elle est responsable du dossier *Vie régionale* et en plus des dossiers sectoriels déterminés en réunion du comité exécutif.

La deuxième vice-présidence est responsable du dossier *Formation* en plus des dossiers sectoriels déterminés en réunion du comité exécutif.

La troisième vice-présidence est responsable des dossiers *Santé-sécurité* et *Environnement* en plus des dossiers sectoriels déterminés en réunion du comité exécutif.

***Les vice-présidences sont responsables de régions qui seront déterminées lors de la réunion du comité exécutif suivant le congrès.***

**MODIFICATIONS À L'ARTICLE 11 - ADOPTÉES**

**Pause-santé 16 h 15**

**Reprise en séance plénière à 16 h 45**

### **Adoption des états financiers au 31 décembre 2021**

La présidente, **Annette Herbeuval**, invite **Carole Sylvestre**, secrétaire-comptable au conseil central, **Nicolas Ngogang**, conseiller syndical du Service de l'administration – Module Vérification ainsi que les membres du comité de surveillance, composé de **Dany Chamberland**, du *Syndicat des paramédics et du préhospitalier de la Montérégie - CSN*, et **Julie Vaillancourt**, du *Syndicat des travailleuses et travailleurs en petite enfance de la Montérégie - CSN*, à prendre place à l'avant. **Simon Bilodeau**, du *Syndicat des travailleurs de Demix (Lasalle-Longueuil) - CSN*, a quitté son poste au comité de surveillance durant le mandat.

Le secrétaire-trésorier, **Louis-André Boulay**, présente les états financiers du conseil central au 31 décembre 2021.

#### **C-2022-016**

Proposé par : Marie-Michèle Chaput

Appuyé de : Francis Cléroux

*Que le congrès adopte les états financiers au 31 décembre 2021.*

**ADOPTÉ**

### **Adoption des états financiers du Fonds d'appui aux luttes au 31 décembre 2021**

Le secrétaire-trésorier, **Louis-André Boulay**, présente les états financiers du Fonds d'appui aux luttes du conseil central au 31 décembre 2021.

#### **C-2022-017**

Proposé par : Jonathan Lapointe

Appuyé de : Daniel Mallette

*Que le congrès adopte les états financiers du Fonds d'appui aux luttes au 31 décembre 2021.*

**ADOPTÉ**

### **Rapport du comité de surveillance**

Les membres du comité présents font rapport au congrès.

#### **C-2022-018**

Proposé par : Bertrand Martel

Appuyé de : Geneviève Babeu

*Que le congrès reçoive les rapports du comité de surveillance.*

**ADOPTÉ**

**Nicola Ngogang**, Service de l'administration – Module vérification, fait la lecture de son rapport.

**C-2022-019**

Proposé par : Daniel Laroche

Appuyé de : Jonathan Tétreault

**Que** le congrès reçoive le rapport de vérification tel que présenté.

**ADOPTÉ**

**Ajournement**

**La séance est levée à 17 h 35**

**Cocktail de bienvenue**

## TROISIÈME SÉANCE

**Reprise des travaux à 9 h**

### **Adoption du Deuxième rapport du comité des lettres de créance**

**Adem Jasarevik** présente le Deuxième rapport du comité des lettres de créance.

#### **C-2022-020**

Proposé par : Roland Piché

Appuyé de : Éric Gagnon

***Que** le congrès adopte le deuxième rapport du comité des lettres de créance.*

**ADOPTÉ**

### **Conférence Agir en mobilisation**

La présidente, **Annette Herbeuval** invite à prendre place à l'avant pour son exposé, la conférencière **Mélanie Laroche**, professeure titulaire à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal et membre du Centre interuniversitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT), Mélanie enseigne les stratégies de relations du travail et la négociation collective. Ses principaux intérêts de recherche couvrent la logique de représentation et d'action patronale au Canada, la gestion de la relève syndicale, les stratégies antisyndicales, l'égalité professionnelle, l'évolution des relations du travail et les compétences clés du métier de négociateur. Elle est coéditrice du livre *La convention collective au Québec* et a rédigé plusieurs articles permettant de rendre compte de ses travaux de recherche.

**Pause-santé à 11 h**

**Retour en séance plénière à 11 h 20**

**Fin des inscriptions officielles 11 h 30**

### **Intervention de la présidente Annette Herbeuval**

Remerciements pour leur implication à :

-  **Hélène Côté**, ancienne vice-présidente Rive-Sud
-  **Louis-André Boulay**, secrétaire-trésorier sortant
-  **Éric Lalancette**, 1<sup>er</sup> vice-président sortant

## Question de privilège

### **Syndicats des travailleuses et travailleurs des Produits Bridor – CSN**

**Annette Herbeuval** invite le président du Syndicat des travailleuses et travailleurs des Produits Bridor – CSN, **Cheikh Fall**, à prendre place à l'avant.

#### **C-2022-021**

Proposé par Micheline Charron

Appuyé à l'unanimité

***Que** le conseil central de la Montérégie-CSN et ses syndicats affiliés donnent leur appui et leur solidarité au Syndicat des travailleuses et travailleurs des Produits Bridor – CSN.*

**ADOPTÉ**

**Pause-dîner à 11 h 45**

**Les congressistes sont invités à se rendre...**

## QUATRIÈME SÉANCE

**Retour en séance plénière à 13 h 55**

### **Adoption du Troisième et dernier rapport du comité des lettres de créance**

**Adem Jasarevik** présente le Troisième rapport du comité des lettres de créance.

#### **C-2022-022**

Proposé par : Céline Berthiaume

Appuyé de : Julie Vaillancourt

***Que** le congrès adopte le Troisième et dernier rapport du comité des lettres de créance.*

**ADOPTÉ**

### **Conférence Solidarité et inclusion**

La présidente, **Annette Herbeuval**, invite à prendre place à l'avant pour son exposé, **Marie-Hélène Bonin**, conseillère syndicale au Service de Recherche et condition féminine – CSN.

#### **C-2022-023**

Proposé par : Jacques Lanciault

Appuyé de Francis D. Vinette

***Que** le congrès reçoive l'exposé de Marie-Hélène Bonin, conseillère syndicale au Service de recherche et condition féminine - CSN*

**ADOPTÉ**

Pause-santé à 15 h 20

Fin des mises en candidatures 15 h 30

Retour en séance plénière à 15 h 50

## **C-2022-024**

### **Solidarité et inclusion**

#### **C-2022-170**

Proposé par Mireille Gauvin

Appuyé de Christine Brière

**Considérant** que les Statuts et règlements de la CSN prévoient, à l'article 5.01, que *La CSN a pour but de promouvoir les intérêts professionnels, économiques, sociaux, moraux et politiques des travailleuses et des travailleurs, sans distinction de race, de nationalité, de sexe, d'orientation sexuelle, de langue, de croyance. La CSN ne saurait tolérer aucune forme de discrimination ou de harcèlement en raison de l'un des motifs précités ;*

**Considérant** que lors du 66<sup>e</sup> Congrès de la CSN en janvier 2021, les délégué-es présents ont ADOPTÉ une résolution stipulant « *Que la CSN élabore un plan d'action contre le racisme systémique pour l'ensemble des syndicats affiliés à la CSN afin de les accompagner à accueillir et à intégrer les personnes issues de groupes racisés et les Autochtones dans leurs pratiques, leurs structures et leurs instances* » ;

**Considérant** que la mobilisation susceptible de faire plier les employeurs requiert l'ensemble des membres sur la ligne de front, sans discrimination ni exception ;

**Considérant** que la solidarité et l'inclusion sont au cœur des valeurs syndicales que nous partageons ;

**Que** le Conseil central de la Montérégie – CSN appuie et soutienne les syndicats affiliés dans la mise en place d'une stratégie visant un syndicalisme inclusif, tel que proposé dans la trousse d'outils présentée par la CSN.

**ADOPTÉ**

### **Questions de privilège**

La présidente, **Annette Herbeuval**, invite Nicole Lambert, présidente du STT de la COOP de Lanaudière – CSN pour la présentation leur conflit.

## **C-2022-025**

Proposé par Johanne Loïselle

Appuyé à l'unanimité

**Que** le Conseil central de la Montérégie-CSN et ses syndicats affiliés donnent leur appui et leur solidarité au Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Coop - Lanaudière -CSN.

**ADOPTÉ**

La présidente, **Annette Herbeuval**, invite le Frédéric Labelle, président du STT de Rolls-Royce Canada – CSN pour la présentation leur conflit.

#### **C-2022-026**

Proposé par Luc Michaudville

Appuyé à l'unanimité

**Que** le Conseil central de la Montérégie-CSN et ses syndicats affiliés donnent leur appui et leur solidarité au Syndicat des travailleuses et travailleurs de Rolls-Royce Canada – CSN.

**ADOPTÉ**

#### **Rapport de la présidence des élections**

La présidente, **Annette Herbeuval**, invite le président et la secrétaire des élections, **Jean Mercier** et **Julie Gervais** à s'adresser aux congressistes.

**Jean Mercier** fait rapport sur les mises en candidature reçues et procède aux mises en nomination au comité exécutif et au comité de surveillance.

#### **À LA PRÉSIDENTE**

**Nadia Vallée** propose **Annette Herbeuval**, qui accepte.

À la présidence, le président des élections déclare élue par acclamation **Annette Herbeuval**.

#### **AU SECRÉTARIAT-TRÉSORERIE**

**Gaétan Dutil** propose **Dany Chamberland**, qui accepte.

Au secrétariat-trésorerie, le président des élections déclare élu par acclamation **Dany Chamberland**.

#### **À LA PREMIÈRE VICE-PRÉSIDENTE**

**David Allard** propose **Jean-Philippe Dell'Aniello**, qui accepte.

À la première vice-présidence, le président des élections déclare élu par acclamation **Jean Philippe Dell'Aniello**.

#### **À LA DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENTE**

**Adem Jasarevic** propose **Robert Lapointe**, qui accepte.

À la deuxième vice-présidence, le président des élections déclare élu par acclamation **Robert Lapointe**.

#### **À LA TROISIÈME VICE-PRÉSIDENTE**

**Luc Desmarais** propose **Yves Berthiaume**, qui accepte.

À la troisième vice-présidence, le président des élections déclare élu par acclamation **Yves Berthiaume**.

### **PREMIER MEMBRE AU COMITÉ DE SURVEILLANCE**

**Geneviève Babeu** propose **Julie Vaillancourt**, qui accepte.

Premier membre au comité de surveillance, le président des élections déclare élue par acclamation **Julie Vaillancourt**.

### **DEUXIÈME MEMBRE AU COMITÉ DE SURVEILLANCE**

**Robert Lapointe** propose **Mario Gosselin**, qui accepte.

Deuxième membre au comité de surveillance, le président des élections déclare élu par acclamation **Mario Gosselin**.

### **TROISIÈME MEMBRE AU COMITÉ DE SURVEILLANCE**

**Julien Houle** propose **Jean-Yves Couture**, qui accepte.

Troisième membre au comité de surveillance, le président des élections déclare élu par acclamation **Jean-Yves Couture**.

### **Rétrospective des syndicats en conflit**

La présidente, **Annette Herbeuval**, présente une rétrospective des syndicats en conflit lors du dernier mandat.

### **Ajournement**

**La séance est levée à 17 h 50**

### ***Soupers régionaux***



## CINQUIÈME SÉANCE

**Reprise des travaux à 9 h**

### **Conférence Prévention et solidarités**

La présidente, **Annette Herbeuval**, invite **Natasha Laprise**, conseillère syndicale au Service Santé-Sécurité-Environnement – CSN à prendre place à l'avant pour son exposé.

#### **C-2022-027**

Proposé par Yves Berthiaume  
Appuyé de Robert Lapointe

***Que** le congrès reçoive l'exposé de Natasha Laprise, conseillère syndicale au Service Santé-Sécurité-Environnement – CSN.*

**ADOPTÉ**

### **Échange en plénière**

**Pause-santé à 10 h 45**

**Retour en séance plénière à 11 h**

### **Question de privilège**

La présidente, **Annette Herbeuval**, invite **Karine Michaud**, présidente du STT CISSSMO-CSN-Estrie à présenter la revendication faite par ce syndicat.

#### **C-2022-028**

Proposé par Michel Pietrantonio  
Appuyé à l'unanimité

***Que** le Conseil central de la Montérégie-CSN et ses syndicats affiliés donnent leur appui au Syndicat des travailleuses et travailleurs du CISSS-Montérégie-Ouest-CSN-Estrie dans sa revendication réclamant la création d'un nouvel établissement autonome pour les services de réadaptation.*

**ADOPTÉ**

**Pause-dîner à 12 h 10**

# SIXIÈME SCÉANCE

**Retour en séance plénière à 14 h**

## **Syndicalisation**

La présidente, **Annette Herbeuval**, invite **David Bergeron Cyr**, 2<sup>e</sup> vice-président de la CSN, **Serge Olivier**, conseiller syndical au Service de la Syndicalisation – CSN, à prendre place à l'avant.

**Pause-santé à 15 h 15**

**Retour en séance plénière à 15 h 30**

## **Conférence 100<sup>e</sup> anniversaire de la CSN**

La présidente, **Annette Herbeuval**, invite à l'avant pour son exposé, **Jean Lortie**, bien connu de tous. Il a été membre, puis trésorier de son syndicat, il y a également occupé diverses fonctions. Engagé, il fut coprésident syndical du Conseil canadien des ressources humaines en tourisme de 2002 à mai 2015 et il a été membre de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) depuis septembre 2014. Il a aussi été respectivement trésorier et président de la Fédération du commerce-CSN, de 1986 à 2011. De mai 2011 à septembre 2021, il a poursuivi son engagement syndical comme secrétaire général de la CSN. Jean est depuis retraité.

## **Ajournement**

**La séance est levée à 17 h 30**

***Soirée de solidarité***

## SEPTIÈME SÉANCE

**Reprise des travaux à 9 h**

### **Adoption des prévisions budgétaires 2022-2024**

La présidente, **Annette Herbeuval**, invite **Louis-André Boulay**, secrétaire-trésorier, et **Carole Sylvestre**, secrétaire-comptable du conseil central, à présenter les prévisions budgétaires.

#### **C-2022-029**

Proposé par Jonathan Tétreault  
Appuyé de Patrick Duquette

*Que le congrès adopte la proposition budgétaire 2022-2024.*

**ADOPTÉ ULTÉRIEUREMENT**

#### **Amendement no 1**

Proposé par Mireille Gauvin  
Appuyé de Jean-Philippe Ducharme

*Que le budget au poste de l'Entraide soit maintenu au même montant que le dernier mandat.*

**ADOPTÉ**

**Dispose de la proposition principale**

### **Politique de remboursement de dépenses et salaires**

#### **C-2022-030**

Proposé par Dominique Latour  
Appuyé de Rébecca Smith

*Que le congrès adopte les modifications à la politique de remboursement de dépenses et salaires du conseil central de la Montérégie-CSN tel que présenté.*

**ADOPTÉ ULTÉRIEUREMENT**

## Utilisation des cartes de crédit

### Amendement no 1

Proposé par Karine Michaud

Appuyé de Adem Jasaveric

- †† **Que** l'on précise la responsabilité du secrétaire-trésorier quant à l'utilisation de la carte de crédit ;
- †† **Que** l'on ajoute un point à l'effet que le conseil central se réserve le droit de récupérer les dépenses non autorisées qui auraient pu être faites avec les cartes de crédit ;
- †† **Que** l'on spécifie le nombre de cartes de crédit pouvant être utilisées.

**ADOPTÉ**

**Dispose de la proposition principale**

## Nouvelle proposition

### C-2022-031

Proposé par Patrick Duquette

Appuyé de Francis Cléroux

**Afin de préciser la politique d'utilisation de carte de crédit :**

- †† **Que** les variations de limite de crédit doivent être soumises et **ADOPTÉ** par l'assemblée générale du conseil central ;
- †† **Que** les cartes de crédit soient au nom du Conseil central de la Montérégie - CSN et soient administrées par le secrétaire-trésorier ;
- †† **Lorsqu'**une carte de crédit est utilisée pour obtenir une avance de fonds, cette avance ne pourra être réclamée dans les comptes de dépenses ;
- †† **Que** les cartes ne soient utilisées que pour le bon fonctionnement du conseil central ;
- †† **Que** les dépenses doivent être justifiées en tout temps avec des factures ou reçus à l'appui, afin d'être liées à un poste budgétaire ;
- †† **Que** tout membre du comité exécutif du conseil central ou d'un syndicat qui demande un remboursement pour des dépenses qui ne respectent pas les modalités ci-haut ou pour une dépense non autorisée, peuvent être réclamés et des procédures légales peuvent s'en suivre.

**ADOPTÉE**

**Pause-santé à 10 h 30**

**Retour en séance plénière à 11 h**

## **Agir en mobilisation**

### **C-2022-032**

Proposé par Yves Berthiaume

Appuyé de Vincent Bossé

**Considérant** que les membres de la CSN partagent cette conviction qu'il n'est point de gain sans effort, qu'il n'est point de victoire sans que les conditions qui la rendent possible ne soient mises en place ;

**Considérant** que la présente pénurie de main-d'œuvre offre un climat propice à l'obtention de gains importants pour les travailleuses et travailleurs ;

**Considérant** que la création d'un rapport de force en faveur des travailleuses et travailleurs exige une mobilisation de tous les instants ;

**Considérant** que la pandémie a et aura un impact certain sur nos façons de faire de la mobilisation ;

**Considérant** que la mobilisation s'inscrit dans la raison d'être du Conseil central de la Montérégie – CSN ;

**Considérant** que l'information et la vie syndicale demeurent au cœur de la mobilisation ;

**Que** le Conseil central de la Montérégie – CSN appuie et soutienne les syndicats affiliés dans la prise en charge de l'information, de la vie syndicale et de la mobilisation.

**ADOPTÉ**

## **Politique de don**

### **C-2022-033**

Proposé par Daniel Malette

Appuyé de Audrey Benoit

**Considérant** que les membres de la CSN partagent cette conviction qu'il n'est point de gain sans effort, qu'il n'est point de victoire sans que les conditions qui la rendent possible ne soient mises en place ;

**Considérant** que la première de ces conditions est la solidarité : une solidarité concrète, active, constamment nourrie et enrichie. » *Déclaration de principe de la CSN* ;

**Considérant** que le délai pour débiter une campagne est de 3 mois de conflit continu ;

**Considérant** que le délai peut-être trop court entre la réception de la demande et une rencontre du comité exécutif d'un syndicat ;

- **Que** le conseil central de la Montérégie – CSN améliore sa politique d'appui aux luttes ;
- **Que** le conseil central appuie et soutienne les syndicats dans la mise en place d'une politique de dons ;
- **Que** le conseil central appuie les syndicats à présenter cette politique à leur assemblée générale.

**ADOPTÉ**

## **Prévention et Solidarités**

### **C-2022-034**

Proposé par Charles Frenette

Appuyé de Stéphane Leduc

**Considérant** que lors du 66<sup>e</sup> Congrès de la CSN en janvier 2021, les délégué-es présents ont ADOPTÉ une résolution engageant la CSN à « *Soutenir les conseils centraux dans le déploiement des réseaux d'entraide et de l'aide aux syndicats qui doivent répondre à une augmentation des problèmes de santé et de détresse psychologiques* » ;

**Considérant** que lors du 66<sup>e</sup> Congrès de la CSN en janvier 2021, les délégué-es présents ont ADOPTÉ une résolution engageant la CSN à « *Offrir aux militantes et aux militants des syndicats affiliés, des outils qui leur permettent de militer sans s'épuiser* » ;

**Considérant** que les enjeux de santé mentale au travail sont présents et qu'ils constituent une préoccupation tant pour les membres que pour les exécutifs ;

**Que** le Conseil central de la Montérégie – CSN entame une réflexion visant à soutenir les membres d'exécutifs dans leur charge syndicale.

**ADOPTÉ**

## **Réseaux d'entraide**

### **C-2022-035**

Proposé par Bertrand Martel

Appuyé de Michel Dulude

**Que** le Conseil central de la Montérégie – CSN poursuive son appui et son soutien à la mise en place de réseaux d'entraide dans l'ensemble des syndicats affiliés.

**ADOPTÉ**

## **Installation des dirigeantes et dirigeants**

Le président d'élection, **Jean Mercier**, procède à l'installation de la dirigeante et des dirigeants élus au comité exécutif du Conseil central de la Montérégie – CSN, et des membres élus au comité de surveillance, conformément à la procédure établie des statuts et règlements du conseil central.

Le président des élections invite les délégué-es à se lever et procède à l'installation des membres du comité exécutif du conseil central soit **Annette Herbeuval**, présidente, **Dany Chamberland**, secrétaire-trésorier, **Jean Philippe Dell'Aniello**, 1<sup>er</sup> vice-président, **Robert Lapointe**, 2<sup>e</sup> vice-président et **Yves Berthiaume**, 3<sup>e</sup> vice-président, ainsi que les membres au comité de surveillance du conseil soit **Julie Vaillancourt**, **Mario Gosselin** et **Jean-Yves Couture**, selon le cérémonial suivant :

*Camarades,*

*Je déclare solennellement que vous êtes élus au Conseil central de la Montérégie – CSN. Acceptez-vous les charges qui vous sont confiées avec les responsabilités qu'elles comportent, y compris celle de rester en fonction jusqu'à la nomination de la personne qui sera votre successeur ?*

Les dirigeantes et les dirigeants répondent chacune à leur tour :

***J'accepte.***

La présidence des élections continue :

*Vous connaissez les droits et obligations de vos charges respectives, les statuts et règlements du conseil central et la Déclaration de principes de la CSN. Promettez-vous sur l'honneur d'y conformer votre action, d'agir toujours consciencieusement dans l'exercice de vos fonctions et de ne rien négliger pour rester dignes de la confiance que le congrès a mise en vous ?*

Les personnes élues répondent chacune à leur tour :

***Je le promets.***

Quand tous les élu-es ont répondu, la présidence des élections invite l'assemblée à s'exprimer ainsi :

***Nous en sommes témoins.***

## **Autorisation des signataires du conseil central**

**C-2022-036**

Proposé par Nadia Vallée

Appuyé de Karine Michaud

**Que** les personnes élues à la présidence, au secrétariat-trésorerie et à une vice-présidence désignée par le comité exécutif soient autorisées à signer les chèques, billets et autres effets de commerce au nom du Conseil central de la Montérégie - CSN.

**ADOPTÉ**

## **Allocution de la présidence du conseil central**

La présidente, **Annette Herbeuval**, s'adresse aux congressistes pour le mot de clôture.

*Camarades,*

*Quelle semaine venons-nous de vivre ! Une semaine riche en débats et discussions, et le tout avec une touche d'humour !*

*Quelle joie de voir enfin des sourires sur des visages, de se voir en vrai !*

*L'organisation de ce congrès ne fut pas de tout repos, je crois que tout ce qui pouvait arriver est arrivé. Catastrophe sur catastrophe, mais ça valait le coup !*

*Prenons un cinq minutes pour faire une courte rétrospective de la semaine, promis je vous laisse partir, aussitôt terminé. Enfin, après avoir pris un proposeur pour l'ajournement.*

*Dès le premier jour, on retiendra la prestation éblouissante de **David Goudreault** qui aura su nous toucher et nous émouvoir par son maniement de la langue française, certes, mais surtout par sa grande humanité.*

*Au courant de cette semaine, nous avons aussi eu des conférences des plus enrichissantes qui inspireront et orienteront les actions de votre conseil central pour le prochain mandat.*

*Avec **Mélanie Laroche**, nous avons été en mesure de saisir à quel point la conjoncture nous est favorable. Quand une professeure d'expérience nous dit que c'est la première fois de sa carrière qu'elle note que le patronat est clairement sur la défensive, bien, c'est le temps de passer à l'offensive ! Toutefois, malgré une conjoncture qui nous est favorable, les gains potentiels ne tomberont pas des arbres, on a plusieurs défis à relever et il faudra **AGIR EN MOBILISATION !***

*Avec **Marie-Hélène Bonin**, nous avons approfondi notre prise de conscience à l'égard de l'enjeu que représente l'inclusion dans une perspective syndicale. En ce sens, nous avons vu que l'inclusion n'est pas qu'une responsabilité patronale et que nous devons investir ce champ afin que les valeurs CSN transcendent cette prise en charge. Heureusement, Marie-Hélène a présenté des outils pratiques de grande valeur pour nous soutenir dans cette démarche et votre conseil central sera bien sûr à vos côtés pour aller encore plus loin afin d'avoir des syndicats montérégiens **INCLUSIFS !***

*Enfin, **Natacha Laprise** nous a d'abord grandement saisis par l'ampleur de l'enjeu de société qu'est la santé mentale. Statistiques frappantes à l'appui, Natacha aura su démontrer hors de tout doute que la santé mentale sera une des pierres angulaires de nos luttes à venir. Pour réaliser ce combat, nous devons nous assurer d'avoir l'énergie et la santé pour le faire. Suite à cette conférence inspirante, nous disposons désormais d'outils supplémentaires **PRENDRE SOIN DE NOUS** et lutter sans s'épuiser.*

*La présentation vidéo des syndicats en conflit ainsi que les témoignages de syndicats en grève ou lock-out nous ont permis, encore une fois, de prendre conscience de la grande détermination qui habite les militantes et militants de notre région. Ceux-ci nous rappellent l'importance de la solidarité, les bienfaits des appuis financiers et de l'impact émotif des appuis humains, qui donnent un « boost » à nos luttes.*

*Durant deux jours, l'exposition des outils de mobilisation, « Expo-mob », a certainement inspiré plusieurs d'entre nous.*

*Nous avons du pain sur la planche, nous devons développer la solidarité intersyndicale, resserrer les liens entre nous et avec les groupes communautaires. Comme on nous l'a démontré cette semaine, ne devons prendre la place qui nous revient, parce que nous sommes les forces les mieux organisées pour vaincre les inégalités.*

*Ce congrès est le dernier pour plusieurs membres de l'équipe du conseil central et c'est le cas pour certains d'entre vous. Je pense particulièrement à **Micheline Charron**, ancienne vice-présidente du conseil central, nous avons souligné cette semaine les départs d'**Hélène Côté**, **Louis-André Boulay** et d'**Éric Lalancette**. Notre camarade **Jacques Tricot** qui souhaite relever de nouveaux défis et rester sur son île pour joindre l'équipe nationale du SAMVR, un plus pour cette équipe, un moins pour nous.*

*En terminant, je veux au nom des membres du comité exécutif remercier tous les salarié-es œuvrant auprès de syndicats sur le territoire de la Montérégie, un merci particulier à celles et ceux qui ont accepté de participer à différentes tâches afin que le congrès se déroule bien. Merci à toute l'équipe de salarié-es qui accompagne, conseille et supporte chaque jour le comité exécutif du Conseil central de la Montérégie – CSN dans son mandat.*

*Merci à toutes celles et tous ceux qui ont travaillé de près ou de loin à la réussite de ce 10<sup>e</sup> Congrès, particulièrement à **Josée Fournier** qui a dealer avec nos multiples retards et finalement à vous toutes et tous, militantes, militants, qui avez su enrichir les débats. Merci à **Carole Sylvestre**, pour avoir écourté sa convalescence pour œuvrer au succès de l'événement. On en profite pour lui souhaiter un très joyeux anniversaire ! Merci à **Julie Benoit**, notre super secrétaire d'appui qui a malheureusement dû quitter hier, pour aller au chevet de son père. On lui envoie de bonnes ondes positives. Merci à **Kate Harrison** d'avoir reçu et traité l'avalanche de messages et demandes pendant que nous étions dédiés au congrès. Merci à **Patrick Marleau** pour un service d'ordre « su a coche » et **Karine Normandin** pour l'organisation et l'animation de la soirée de solidarité. Merci à **Marc Thibault-Bellerose** et **Jacques Tricot** pour la coordination de l'événement, l'écriture des textes, la conception vidéo, etc. Merci à **Jean-Pierre Larche** pour le grand soutien aux communications et notamment à la rédaction du Journal, merci à **Luc Sévigny** pour la régie et **Éric Gagnon** pour les photos.*

*Bon, là je vais arrêter parce que la petite musique va partir...*

*C'est par ces débats, actions, alliances, négociations, moyens de pression, grèves, actions politiques que nous, hommes et femmes qui militent et qui résistent aux nombreuses attaques des gouvernements, employeurs, c'est ainsi que nous atteindrons un monde plus juste et équitable.*

*En terminant, si je retiens une chose de ce congrès, c'est la volonté plusieurs fois entendue cette semaine, de consolider et déployer une solidarité régionale qui ne cherche qu'à s'exprimer et à se manifester. Mélanie Laroche nous a d'ailleurs fait remarquer lors de sa conférence que c'est au palier régional que la solidarité est en mesure de s'épanouir avec le plus de succès. En ce sens, vous pouvez être assurés que votre prochain comité exécutif déploiera toutes ses énergies à ce que la Montérégie devienne un exemple et un modèle de solidarité à travers le Québec.*

*Parce que nous sommes les syndicalistes **solidaires dans l'action** !*

**Je déclare maintenant clos le 10<sup>e</sup> Congrès du Conseil central de la Montérégie – CSN !**

## **Clôture du congrès**

### **C-2022-037**

**Michel Pietrantonio** propose la clôture du 10<sup>e</sup> Congrès régulier du Conseil central de la Montérégie — CSN à 11h45, le vendredi 20 mai 2022.

**Annette Herbeuval**  
**Présidente**

**Louis-André Boulay**  
**Secrétaire-trésorier**

**Julie Benoit**, secrétaire d'appui